

Règlement Intérieur

Ecole de Football

Saison 2022-2023



Rue 10 x 12, Liberté 1 – Dakar
Tél : 33 825 64 04
Email: info@dakarsacrecoeur.com

***Le présent règlement a pour but de définir les principales règles de fonctionnement de l'école de football de DSC.

NOS ENGAGEMENTS :

- Faire du terrain de football un lieu d'éveil et d'éducation ouvert à tous les enfants sans distinction de race, de religion, de condition physique (handicap physique et mental).
- Créer les conditions d'un apprentissage ludique du football.
- Mettre en place des moyens humains et matériels de qualité.
- Offrir aux meilleurs joueurs de l'Ecole de Football la possibilité d'intégrer les équipes professionnelles de DSC.

Article 1 : Catégorie et mixité

L'école de football de DSC comprend neuf catégories

U6- BB FOOT	U9 - Débutants	U11 - Poussins	U13 - Benjamins	U15 - Minimes	U17 - Cadets	U19 - Juniors	U23 - Elites	Femines +13 ans
2018-2019-2020	2015-2016-2017	2013-2014	2011-2012	2009-2010	2007-2008	2004-2005-2006	2000-2001-2002-2003	+2009

Pour les catégories BB foot, U9-débutant, U11-poussin et U13-benjamin, l'Ecole de Football de DSC est mixte. **A partir des U15, les catégories sont masculines ou féminines.**

Article 2 : Modalités d'inscription

Fournir obligatoirement les documents suivants :

- Fiche d'inscription remplie et signée,
- Prendre connaissance du règlement intérieur et le signer obligatoirement,
- Certificat médical d'aptitude sportive datant de moins de 6 mois,
- 2 photos d'identité,
- Frais d'inscription de DSC 20.000 Fcfa pour la carte mensuelle (équipement et participation aux Tournois inclus)
- **Aucun enfant ne peut participer aux activités de l'Ecole de Football si ces formalités ne sont pas remplies.**
- S'acquitter du montant à payer en fonction de la formule choisie.

Article 3 : Les programmes

Il existe 3 types de programmes :

- **BB Foot** : 1 à 2 séances par semaine pour les catégories BB foot,
- **Foot Passion** : 1 à 3 séances par semaine pour les catégories, U9-Débutant, U11-Poussin, U13-Benjamin, U15-Minime, U17-Cadet et U19-Junior,
- **Foot Elite** : 4 séances par semaine (obligatoire) pour les + de 19 ans.
- **Féminine** : 1 à 2 séances par semaine (jours et horaires à définir en fonction du nombre)

Article 4 : Les formules

Il existe 2 types de formules :

Le Passeport annuel. Cette formule comprend :

La place ou le créneau choisi garanti toute la saison, le passeport, l'équipement (Maillot, short et bas), l'inscription aux tournois annuels, l'évaluation et l'attestation en fin de saison, la licence (pour le foot élite).

En cas de perte ou de changement de créneau le passeport est facturé à 3 000 FCFA,

La Carte mensuelle. Cette formule comprend :

Une carte qui sera tamponnée à chaque mois payé. Les formules mensuelles ne garantissent pas les places dans les créneaux d'un mois à l'autre.

En plus, Les frais d'inscription qui s'élève à 20.000 francs sont obligatoires, ils intègrent l'équipement de DSC (short, maillot et bas) ainsi que la participation aux deux tournois annuels sont inclus.

En cas de perte la carte est facturée à 2 000 FCFA,

Les tarifs du passeport annuel et carte mensuelle sont disponibles sur la fiche d'inscription.

Article 5 : Les modalités de paiement

• Le passeport annuel est payable en une ou deux fois (2 mois consécutifs) pour les montants inférieurs à 175 000 FCFA et en trois fois (3 mois consécutifs) pour les montants supérieurs à 175 000 FCFA. **Les passeports annuels sont non remboursables.**

• Les enfants ayant payé la cotisation du mois en cours seront acceptés à l'entraînement jusqu'au 31 du mois réglé ; passé ce délai, si la cotisation n'est pas à jour, pour des raisons de sécurité, ils ne seront pas admis sur les terrains. **Les cartes mensuelles sont non remboursables et ne peuvent pas être remplacées par un autre mois.**

Article 6: Horaires du club

En début de saison, les parents et les élèves choisissent les créneaux horaires hebdomadaires qu'ils indiquent sur la rubrique dédiée à cet effet sur le formulaire d'inscription. Tout changement d'horaire doit faire l'objet, au préalable, d'une demande écrite motivée auprès du service sport loisir enfant de DSC. Une fois autorisé, ce changement d'horaire nécessitera obligatoirement un changement de passeport qui sera facturé à 3 000 FCFA ou de la carte libre à 2 000 FCFA.

Les horaires du club peuvent être modifiés par DSC en cas de besoin.

Article 7 : Accès et sortie du club

Le passeport annuel ou une carte mensuelle du club sont délivrés à l'inscription, en début de saison à tous les membres pratiquants. Ils comprennent toutes les informations sur le joueur. Ce passeport (ou cette carte) est personnel et nominatif. La présentation du passeport ou de la carte est obligatoire à l'entrée du complexe et au niveau de l'entrée des terrains. Un joueur qui n'est pas à jour dans ses cotisations ou qui n'est pas en mesure de présenter son passeport ou sa carte ne sera pas admis sur les terrains. Toute perte de passeport ou de carte doit être immédiatement signalée au service gestion sport loisir du club. Le remplacement est également facturé à 3 000 FCFA pour le passeport et 2 000 FCFA pour la carte mensuelle.

Véhicules : Les accompagnants des joueurs de l'Ecole de Football doivent présenter, en arrivant, la carte ou le passeport du joueur accompagné au niveau de l'entrée du club.

Piétons : Lorsque le joueur présente son passeport ou sa carte à l'entrée du complexe, les personnes qui l'accompagnent peuvent entrer avec lui. Lorsqu'une personne se présente à l'entrée du complexe pour venir chercher un joueur ou assister à un entraînement, elle doit systématiquement donner le nom du joueur et sa catégorie.

Sorties : En fonction des modalités de retour au domicile choisies sur la fiche d'inscription, une pastille rouge est apposée sur le passeport ou la carte afin d'interdire aux enfants toute sortie du complexe non accompagnée par une personne habilitée à cet effet.

Article 8 : Transport

Les parents assurent le transport de leurs enfants aux entraînements et aux matchs. En cas de déplacement exceptionnel organisé par le club, une demande d'autorisation parentale leur sera adressée dans ce sens. **La circulation dans le complexe se fait à la vitesse du pas (5 km/h maximum).**

Article 9 : Tenue et hygiène

En cas de besoin, les gestes barrières doivent être respectés.

Chaque enfant doit arriver aux entraînements avec un sac contenant son équipement DSC (maillot flottant, bas), protège tibia, crampons non vissés propre et en bon état. Une fois équipés, les enfants déposent leurs sacs au niveau de la consigne. Les tenues portant des messages religieux, politiques ou de nature à porter atteinte à l'éthique globale du club sont strictement interdites. A chaque séance, les enfants sont tenus de disposer d'eau pour se réhydrater durant l'entraînement.

Article 10 : Entraînements et matchs En début de saison, chaque joueur est mis à la disposition d'un groupe dans sa catégorie d'âge. Aucun changement ne peut se faire sans l'accord de la responsable de gestion sport loisir enfant sous peine de sanction. Pour faciliter la gestion de notre Ecole de Football, il est demandé aux parents et aux enfants de respecter les points suivants : être assidu aux entraînements et aux matchs, respecter les horaires, prévenir en cas d'indisponibilité (33 825 64 04 ou 77 787 32 06), en cas de maladie, fournir à DSC un mot de justification du médecin ou un certificat médical. Les parents doivent s'abstenir de tous commentaires à l'endroit des arbitres et des membres du staff technique pendant les matchs. En revanche, les encouragements sont les bienvenus.

Article 11 : Discipline et sécurité

Chaque joueur engagé au club doit se conformer aux règles de discipline suivantes : respecter les dirigeants, entraîneurs, coéquipiers, adversaires et arbitres lors des entraînements et des matchs. Les injures et les bagarres font l'objet de sanctions immédiates. Ne pas détériorer le matériel, les équipements et les locaux qui sont mis à sa disposition. Respecter l'interdiction de mâcher du chewing-gum dans l'enceinte du club DSC ainsi que l'interdiction de fumer. Il appartient à l'enfant ou à sa famille de signaler à l'école, dans un délai de 48 heures, toute blessure non constatée par l'encadreur à l'issue d'un entraînement ou d'un match. Dans le souci de veiller à la sécurité des biens et des personnes à DSC, **IL EST FORMELLEMENT INTERDIT DE VENIR AU CLUB AVEC DES SOMMES D'ARGENT IMPORTANTES ET DES OBJETS DE VALEUR (MONTRE, PORTABLE, BIJOUX...).** *Dakar Sacré-Cœur décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration.* Si nous constatons qu'un joueur faillit à cette règle, il sera sanctionné par une mise à pied d'une semaine. En cas de récidive il sera exclu de l'Ecole de Football de DSC. Les accompagnants doivent aussi respecter la discipline et la sécurité.

Article 12 : Visite médicale : Nous rappelons à tous les parents d'élève qu'il est **obligatoire** que leur enfant dispose d'un **certificat médical d'aptitude sportive datant de moins de 6 mois** lors de l'inscription.

Article 13 : Sanctions

Tout joueur ou accompagnant qui ira à l'encontre des principes généraux définis dans le présent règlement pourra faire l'objet de mesures disciplinaires qui peuvent aller de la simple suspension au renvoi définitif.

Article 14 : Droit d'image

Les parents autorisent DSC à utiliser à des fins professionnelles les images (photographie ou vidéo) de l'école de football sans demande d'indemnisation et dans le respect des droits de l'enfant.

Aussi, tout enfant qui souhaiterait disposer d'une vidéo de ses entraînements, d'une photo individuelle et/ou d'une photo de son équipe est prié de se rapprocher du responsable Sport Loisir.

Article 15 : Liens entre les parents et l'Ecole de Football de DSC

À tout moment les parents peuvent prendre contact avec le responsable Sport Loisir (email : info@dakarsacrecoeur.com / Tél. : 33 825 64 04 ou 77 787 32 06). Les informations sur le fonctionnement de l'Ecole de Football de DSC sont transmises aux parents par mail ou courrier remis aux enfants. Dans le but d'avoir une confirmation de la lecture par les parents de ces messages, ils doivent être impérativement signés par l'un des parents et présentés au début de la séance suivante.

Article 16 : Fériés EDF En cas de jours fériés, il n'y a pas d'entraînements à l'école de football. Ces jours seront non rattrapables.

Par contre, lorsque Dakar Sacré-Cœur organise exceptionnellement de grands événements qui nécessitent la privatisation du complexe, l'enfant pourra rattraper ses entraînements.

Toute l'équipe de l'école de football de Dakar Sacré-Cœur souhaite une très saison 2022/2023 à tous ses pratiquants !!

Fait à Dakar, le / ___ / ___ / _____ /

Pour l'AS DSC
Le Responsable Sport Loisir

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »
Le Parent ou Responsable légal